

Table des matières

AVA	NT PROPOS	4
A.	Activités et résultats	5
A.1	Activités	5
A.2	Résultats de souscription	5
A.3	Résultat des investissements	6
A.4	Résultats des autres activités	6
A.5	Autres informations	6
В.	Système de gouvernance	7
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	7
•	B.1.1 Comité des risques opérationnels techniques et financiers	8
•	B.1.2 Fonctions clés	9
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité	10
B.3 solva	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la abilité	11
•	B.3.1 Principaux objectifs du Système de gestion des risques	11
•	B.3.2 Own Risk Solvency Assessment ("ORSA")	12
B.4	Système de contrôle interne	13
•	B.4.1.1 Contrôle au niveau du Conseil	13
•	B.4.1.2 Fonctions de contrôles indépendants	13
•	B.4.1.3 Contrôles des activités externalisées	13
•	B.4.2 Fonction de conformité	13
B.5	Fonction d'audit interne	14
B.6	Fonction actuarielle	15
B.7	Sous-traitance	16
B.8	Autres informations	16
C.	Profil de risque	17
C.1	Risque de souscription	17
C.2	Risque de marché	17
C.3	Risque de crédit	17
C.4	Risque de liquidité	18
C.5	Risque opérationnel	18
C.6	Autres informations	18
C.7	Evaluations	18
D.	Evaluation à des fins de solvabilité	20
D 1	Actif	20

•	D.1.1 Tableau récapitulatit	20
•	D.1.2 Informations complémentaires	21
D.2	Provisions techniques	23
•	D.2.1 Tableau récapitulatif	23
•	D 2.2 Provisions techniques et meilleures estimations (best estimate)	23
D.3	Autres Passifs	26
•	D.3.1 Tableau récapitulatif	26
D	.3.2 Informations complémentaires	26
•	D.3.3 Impôts différés	27
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	27
D.5	Autres informations	27
E.	Gestion du capital	28
E.1	Fonds propres	28
•	E.1.1 Gestion des fonds propres	28
•	E.1.2 Ventilation des fonds propres Solvabilité II par niveau	28
•	E.1.3 Fonds propres éligibles	29
•	E.1.4 Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité II	30
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	30
•	E.2.1 Le SCR	30
•	E.2.2 Le MCR	31
E.3 de s	Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcu solvabilité requis	
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	32
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabi	lité requis32
E.6	Autres informations	32
ΔΝΝ	NEXES DU RAPPORT 2023 SECR	33

AVANT PROPOS

Le régime réglementaire de l'UE pour les entreprises d'assurances (et de réassurances), connu sous le nom de directive Solvabilité 2, transcrit dans la législation nationale de chaque pays de l'UE, a pris effet au 1^{er} janvier 2016.

La directive exige que les assureurs (et les réassureurs) mettent en place des mécanismes de déclaration et de divulgation publique et que certains d'entre eux soient publiés sur le site Web public de la Société, le cas échéant.

Ce document est le Solvency and Financial Condition Report (SFCR) qui doit être publié par MACSF Ré S.A. («la Société»). Ce rapport couvre l'activité et le rendement de la Société, son système de gouvernance, son profil de risque, son évaluation aux fins de solvabilité et la gestion du capital. L'organe administratif ultime qui a la responsabilité de toutes ces questions est le conseil d'administration de la Société, à l'aide de diverses fonctions de gouvernance et de contrôle qu'il a mises en place pour surveiller et gérer les activités.

La Société doit détenir des actifs suffisants pour correspondre en tout temps aux passifs de ses preneurs et la responsabilité principale du Conseil est de s'assurer que le capital de la Société est suffisant pour couvrir la solvabilité requise pour la nature et l'ampleur des activités de la Société et les exigences opérationnelles attendues de la Société. Un certain nombre de mécanismes sont en place pour évaluer ces niveaux et les résultats de ces évaluations indiquent que le capital de la Société est adéquat pour le moment et pour les besoins prévus à court et à moyen terme.

L'exercice financier de la Société se termine au 31 décembre de chaque année et ses résultats sont exprimés en EUR.

A. Activités et résultats

A.1 Activités

MACSF Ré S.A. (ci-après « la Société ») est une entreprise de réassurance sous forme juridique de Société anonyme.

Le siège social de la Société est domicilié à l'adresse suivante : 32-36 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg

Le siège administratif de la Société est domicilié à l'adresse suivante : 32-36 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg

Le Commissariat aux assurances (le « CAA ») est l'organe de régulation et de contrôle de la Société, pour la surveillance prudentielle et la stabilité financière.

L'adresse du CAA est :

7, boulevard Joseph II,

L - 1840 Luxembourg

L'auditeur externe de la Société est MAZARS, reviseur d'entreprises agréé, domicilié à 5 Rue Guillaume. J. Kroll, 1882 Luxembourg.

La société est détenue à 60% par MACSF Assurance et à 40% par MACSF Prévoyance. Ces comptes sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM MACSF.

La fin de l'année financière de la Société est fixée au 31 décembre de chaque année. La Société est ouverte à de nouvelles affaires, et administre ses polices existantes conformément à leurs termes et conditions contractuels. Les services comptables et de gestion sont externalisés par délégation à Risk and Reinsurance Solutions (2RS).

A.2 Résultats de souscription

En 2023, la Société couvrait les risques suivants :

- Pandémie.
- RC Professionnelle,
- RC Auto / RC diverses,
- Tempête,
- Tous Risques Chantiers et Tous Risques Montage,
- Grands chantiers,
- Très grands chantiers,
- RC Générale / Accident,
- Construction,
- Dommages aux biens,
- RC Véhicules terrestres,
- XOL Catastrophe Participation
- QS Lenders Mortgage Insurance
- Marine Transport

- Traité rachat (Mass Lapse),
- XS par tête sous-jacent,
- Cyber QS

Les primes acquises, nettes de réassurance, s'élèvent en 2023 à 41.279.906 € en augmentation par rapport à 2022 (35.137.368 €).

La charge des sinistres, nette de réassurance, est en très forte augmentation à 44.448.591 € !contre 24.157.992 € en 2022, notamment du fait de réévaluations en RCP.

La variation des autres provisions techniques, nette de réassurance représente un gain de 1.282.420 € contre une charge de 641.120 € en 2022.

Nos acceptations externes font apparaitre des participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance pour un montant de 1.891.792 € contre 1.176.796 € en 2022.

Les frais d'exploitation nets se montent à 3.188.572 € contre 2.968.507 € en 2022 notamment dus à nos acceptations externes.

Pour l'exercice 2023, la Société a dégagé un résultat technique de 621.839 € contre 660.416 € en 2022.

A.3 Résultat des investissements

La Société investit principalement en obligations et en actions,

- 87,91% du portefeuille en obligations
- 12,09% dans des valeurs mobilières a revenus variables (Actions, Fonds communs de placements et SICAV immobilière)

Le reste des actifs est constitué de dépôts auprès des entreprises cédantes et comptes courants.

Pour l'exercice 2023, les produits de placement s'élèvent à **25.224.264 €** contre 13.059.457 € en 2022.

On note une baisse importante de nos charges de placement, conséquence de la correction des valeurs due notamment à la baisse / stabilisation des taux d'intérêts, qui s'élèvent à **2.885.216 €** contre 32.902.163 € en 2022.

A.4 Résultats des autres activités

La Société n'a pas d'autres activités que celles déjà décrites.

A.5 Autres informations

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, telles que décrites dans la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des sociétés d'assurances et de réassurances et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg (LUXGAAP).

La Société est agréée pour faire des opérations de réassurances conformément aux dispositions de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'objectif principal du Conseil d'Administration (le Conseil) est la protection et l'amélioration de la valeur des actifs de la Société. Il fournit une orientation sur l'ensemble des activités de la Société pour assurer son développement, sa viabilité financière et pour améliorer la valeur ajoutée de ses services dans MACSF SGAM.

Le Conseil recherche la qualité, la profondeur et la continuité de la gestion nécessaire pour atteindre les principaux objectifs stratégiques et opérationnels de la Société. Le conseil supervise la conduite des activités de la Société et supervise la direction, qui est responsable de la conduite quotidienne de l'entreprise. En supervisant la gestion de l'entreprise, le Conseil, par l'entremise de ces directeurs exécutifs, établit les normes de gestion de l'entreprise.

Conseil d'Administration :

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- Guillaume ROSENWALD : Président du Conseil d'Administration
- Laurence CARPENTIER
- Stéphane DESSIRIER
- Jean-Luc AUDHOUI
- Catherine VINIKOFF-SONIER
- Olivier MURAIRE
- Muriel CAMBON

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum une fois par an. Lors de chaque séance sont traités les thèmes/problèmes en suspens et une réflexion au sujet du fonctionnement de la Société est menée au moins une fois par an. Un Comité des risques opérationnels techniques et financiers (« CROTF ») a pour objectif de préparer, analyser et documenter les projets qui seront discutés au sein du Conseil d'administration.

Ce comité est composé des personnes suivantes : Stéphane DESSIRIER, Sandrine TURQUETIL DELACOUR, Nicolas FOUQUET, Emile SIDIBE, Amaury ROLAND-GOSSELIN, Eric DUBOS, et Roger CANIARD, Pierre-François MARCASTEL et Guillaume ROSENWALD.

• B.1.1 Comité des risques opérationnels techniques et financiers

Missions	Propose au Conseil d'administration :
	<u>Volet Financier :</u>
	Une politique d'investissement conforme à l'appétence aux risques définie
	par le Conseil d'administration.
	Optimise les revenus financiers en tenant compte des contraintes liées à la
	gestion Actif-Passif
	<u>Volet Technique :</u>
	Une politique de souscription (risques acceptés, engagements maximaux,
	choix des assureurs/ réassureurs, mutualisation des risques, politique de
	provisionnement) conforme à l'appétence aux risques définies par le
	Conseil d'administration
	Mise en œuvre de l'encaissement des primes et de la gestion des sinistres
	<u>Autres Risques :</u>
	Une politique de gestion des risques
	Coordination de l'activité gestion des risques
	Participe aux travaux liés à l'évaluation prospective des risques propres
Fréquence des	Au moins deux fois par an et sur toute demande d'un membre
réunions	
Règle de décision	A l'unanimité
Communication	Le procès-verbal de chaque réunion est mis à la disposition du Conseil
interne	d'administration

Rôles et	Volet Financier :
responsabilités	Proposer et revoir la politique d'investissement
responsabilites	Réaliser le suivi du respect de cette politique d'investissement
	Sélectionner les prestataires de services et les contreparties
	Proposer un cadre pour la gestion de la trésorerie
	Evaluer les risques et les décliner en fonction de l'appétence aux risques
	définie par le Conseil d'administration
	Préparer des scénarii et des projections dans le cadre de l'évaluation
	prospective des risques propres
	Volet Technique :
	Valider les programmes de souscriptions (acceptation/rétrocession)
	Négocier et valider les Conventions de réassurance et de rétrocession
	Suivre et contrôler des éléments techniques comptabilisés
	Superviser toutes études de nature technique
	Evaluer les risques et les décliner en fonction de l'appétence aux risques
	définie par le Conseil d'administration
	Préparer des scénarii et des projections dans le cadre de l'évaluation
	prospective des risques propres
	Négocier avec les prestataires de services (courtiers,)
	Autres Risques:
	Suivre le coût du capital des activités de la Société
	Coordonner le volet Risque
	Superviser les travaux relatifs à la directive Solvabilité II
	Evaluer les risques et les décliner en fonction de l'appétence aux risques
	définie par le Conseil d'administration
	Préparer des scénarii et des projections dans le cadre de l'évaluation
	prospective des risques propres
Propriétaire des	Volet Financier :
risques	Risque de marché (action, obligation, immobilier, taux de change, liquidité,
'	concentration, taux d'intérêt)
	Risque de contrepartie lié aux activités d'investissement
	Risque opérationnel lié aux activités de financement et d'investissement
	Volet technique :
	Risque de souscription (prime, sinistre, diversification,)
	Risque de contrepartie lié aux activités d'assurance
	Risque opérationnel lié aux activités d'assurance et de comptabilité
	Autres Risques:
	Fraude, fiscalité, Conformité, Informatique, Reporting financier, Sous-
	traitant, Personnes clés
Revue du mode de	Annuelle
fonctionnement	, and an
TOTICLIOTHICHICHIC	

• B.1.2 Fonctions clés

Conformément aux articles 44, 46, 47 et 48 de la directive Solvabilité II, la direction effective met en place les fonctions clés suivantes : Audit interne, Vérification de la conformité, Gestion des risques et Actuarielle. Tenant compte de la taille de la Société, ces fonctions rapportent directement au Conseil.

Ces fonctions ont pour objectif de fournir une surveillance des activités et garantir de l'assurance au Conseil concernant l'environnement de contrôle.

Le Conseil a nommé le 18/12/2015 en tant que responsables des Fonctions Clés les personnes suivantes :

Gestion des risques : Nicolas FOUQUET

• Actuariat : Nicolas FOUQUET

• Vérification de la conformité : Nicolas FOUQUET

• Audit interne : Serge de ANDOLENKO

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

En application de la loi du 7 décembre 2015, et notamment les articles 72 et 73 :

- Les compétences des membres du Conseil couvrent les domaines assurantiels, financiers, de contrôle de gestion et actuariels, ce qui permet une large couverture des problématiques rencontrées par la société.
- Tous les membres du Conseil ont dû présenter un casier judiciaire vierge tant à la Société qu'au Commissariat aux Assurances, qui a dès lors pu émettre un avis favorable sur leur honorabilité lors de leur nomination.
- Ils ont démontré, ainsi que les détenteurs des fonctions clés, qu'ils n'ont pas été déclarés en faillite.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le système de gestion des risques de la Société a été développé pour permettre au Conseil d'Administration et à la Direction de comprendre, de gérer et de réduire de manière appropriée les risques liés aux objectifs à court, moyen et long terme de la Société ainsi que le niveau global de risque inhérent aux processus et activités fonctionnels et opérationnels, y compris ceux qui font l'objet d'un accord de sous-traitance.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, la Société procède annuellement à une évaluation interne des risques et de la solvabilité en s'appuyant sur ses travaux actuariels. La pertinence et la cohérence du rapport sont vérifiées par le CROTF. Ce rapport, ainsi que les recommandations du CROFT, sont présentés au Conseil pour validation.

B.3.1 Principaux objectifs du Système de gestion des risques

a) Performance:

L'efficacité et l'efficience des activités, l'utilisation des actifs et autres ressources et la protection de la Société contre la perte.

Le cadre de gestion des risques vise à assurer que le personnel, y compris ceux qui fournissent des services externalisés, travaille pour atteindre les objectifs commerciaux avec efficacité et intégrité, sans coûts imprévus ou excessifs, ni en faisant passer ses intérêts avant ceux de la Société.

b) Information:

La préparation et l'émission de rapports ponctuels, fiables et pertinent nécessaires pour une prise de décision éclairée et réfléchie.

Les objectifs d'information concernent également la fiabilité des comptes annuels, états financiers et autres informations financières ; rapports aux tiers et intervenant.

Le cadre de la gestion des risques vise à garantir que les informations reçues par la direction, le Conseil, les actionnaires et le régulateur soient d'une qualité et d'une intégrité suffisante afin que les bénéficiaires puissent compter sur l'information lors de la prise de décisions.

c) Conformité:

Le système de gestion des risques vise à assurer que l'ensemble des activités et productions organisationnelles soit conformes aux lois et règlements applicables, aux exigences de supervision et aux politiques et procédures internes.

Il en résulte une stratégie de gestion des risques, qui est dirigée par le Conseil tout en étant intégrée dans les systèmes d'activités, la stratégie et les processus d'établissement des politiques de la Société, ainsi que les routines de travail et les activités habituelles de la Société. Par conséquent, la gestion des risques est une partie intrinsèque de la conduite des activités et permet à la Société de réagir rapidement à l'évolution des risques, qui peut survenir en interne ou en externe.

Le cadre de la gestion des risques est destiné à réduire sans prétendre éliminer l'éventail des possibilités, qui pourrait nuire à la Société. De même, il ne peut assurer une protection contre tout échec de la Société pour atteindre ses objectifs commerciaux, ou se prémunir contre les erreurs matérielles, les pertes, les fraudes ou les infractions aux lois et règlements. Compte tenu de tous ces facteurs, Le cadre de la gestion des risques est destiné à fournir une assurance raisonnable que l'entreprise mènera ses activités de manière ordonnée et légitime de façon continue et que des circonstances raisonnablement prévisibles n'empêcheront ni ne limiteront la réalisation de ses objectifs commerciaux.

• B.3.2 Own Risk Solvency Assessment ("ORSA")

Chaque année et de manière ponctuelle, si la situation a considérablement évolué, la Société établit un rapport ORSA. L'objectif du processus ORSA est de permettre au Conseil d'Administration d'évaluer l'adéquation entre son capital et l'évaluation de ses risques ainsi que l'impact potentiel lié à son environnement, et de lui permettre de prendre des décisions stratégiques appropriées.

Le Conseil d'Administration exige que le processus ORSA produise des rapports fiables sur l'adéquation du capital de la Société et les sensibilités au risque qui peuvent être utilisées dans la mise en forme de la stratégie et l'appétit pour le risque.

Le processus ORSA est un processus circulaire qui repose sur les éléments clés de l'entreprise :

- Stratégie, programme et plans du Conseil d'Administration;
- Les résultats du modèle standard du bilan Solvabilité II Pilier I et les hypothèses de base utilisées;
- Le système de gestion des risques et résultats identifiants les risques clés;
- Le CROTF qui revoit, challenge et approuve les scénarii tests incluant les résultats ORSA;
- La fonction actuarielle qui exécute les tests sur le bilan, pour l'adéquation du résultat et produit le fichier de sortie;
- La fonction de gestion des risques, actuariat et la Direction qui évalue les résultats et préparent les reportings;
- L'évaluation du CROTF et du Conseil d'Administration de la revue des résultats, de la stratégie et de l'appétit pour le risque;
- Reporting ORSA au régulateur, le Commissariat aux Assurances.

Le Conseil d'Administration revoit le rapport ORSA et considère les mesures appropriées pour l'entreprise tel que:

- Décision liée au capital;
- Réévaluation des risques;
- Actions additionnelles pour l'atténuation des risques;
- Réévaluation de la stratégie d'investissement.

Les résultats et conclusions contenus dans le rapport ORSA et les actions et décisions du Conseil d'Administration qui en découlent, sont communiqués à l'ensemble des employés concernés, y compris les fonctions de contrôle externalisées, dès que le rapport a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration.

La Société détermine la formule standard Solvabilité II qui devrait être utilisée pour calculer le capital de solvabilité requis et pour évaluer les besoins globaux de solvabilité. Une projection sur une base de trois ans du bilan Solvabilité II et du SCR est produite selon la formule standard, ainsi que des hypothèses actuarielles.

Les résultats sont soumis à une série de différents scénarii qui sont examinés par la Direction et challengés par le Conseil d'Administration et, le cas échéant, de potentielles actions sont identifiées et des conclusions tirées.

Les évaluations à ce jour indiquent que la Société est correctement capitalisée. Un rapport ORSA a été transmis au CAA en 2023.

B.4 Système de contrôle interne

Le cadre du contrôle interne pour la Société comporte 3 éléments:

• B.4.1.1 Contrôle au niveau du Conseil

Le Manuel des procédures et des politiques, des rapports et des procès-verbaux des réunions du CROTF, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, constituent le cadre principal dans lequel le Conseil d'Administration fonctionne.

• B.4.1.2 Fonctions de contrôles indépendants

Merci de vous référer à la fonction B1.

B.4.1.3 Contrôles des activités externalisées

La Compagnie exige que tout partenaire de sous-traitance, qu'il s'agisse d'une Société du groupe ou non, gère son environnement de contrôle avec au moins les mêmes normes qu'elle emploierait et respectera les politiques et les procédures de la Société et emploiera des personnes aptes et appropriées dans ses fonctions de contrôle.

B.4.2 Fonction de conformité

La fonction de conformité est déléguée à Nicolas Fouquet, Dirigeant Agréé

Mission : conseiller le Conseil d'administration et la direction effective sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

La fonction de vérification de la conformité comprend également :

- ✓ l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée,
- √ l'identification et l'évaluation du risque de conformité,
- ✓ le développement et la sensibilisation à une politique d'intégrité.

Son rôle et ses responsabilités seront de :

- a) évaluer les procédures, contrôles et directive de l'entreprise en matière de conformité, identifier les manquements éventuels et proposer le cas échéant des modifications;
- b) adopter une approche fondée sur les risques dans la détermination de ses priorités;
- c) communiquer un rapport annuel sur la conformité au Conseil d'administration;
- d) surveiller le respect des règles d'intégrité et de conduite au niveau opérationnel;
- e) servir de point de contact et de sensibilisation aux sujets liés à la conformité;
- f) établir un plan d'action annuel soumis au Conseil d'administration;
- g) assurer la veille règlementaire afin de conseiller la direction effective et le Conseil d'administration sur l'application et l'évolution attendue des règlementations applicables à l'entreprise.

De par sa qualité de Dirigeant Agréé, le responsable de la fonction :

• assure la mise en conformité avec toutes les lois, réglementations, lignes directrices et normes professionnelles auxquelles l'entreprise est assujettie;

- centralise les relations avec les Autorités de contrôle;
- s'assure du respect des procédures et des contrôles internes dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (également assumé par Risk & Reinsurance Solutions (2RS)) et en avise les Autorités de contrôle.

De par sa qualité de Directeur Technique et Souscription, le responsable de la fonction :

- s'assure de la conformité des contrats. Il n'y a pas de distribution de contrats vis-à-vis du public. Il y a des échanges de participations à des programmes de réassurance avec des professionnels du secteur dans des montants limités (soumis au cas par cas et déterminés par le Conseil d'Administration). Dans la mesure où la société ne se retrouve pas en qualité d'apériteur de ces programmes, elle est soumise aux conditions du marché et respecte les conditions de concurrence;
- assure le traitement des réclamations;
- émet des constats et des recommandations au sein du Comité des Risques opérationnels Techniques et Financiers et du Conseil d'Administration et suis la mise en œuvre effective de ces recommandations.

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS (2RS), à qui est délégué la gestion quotidienne de la Société possède son propre manuel de procédures certifié ISO 9001. Les procédures de RISK & REINSURANCE SOLUTIONS (2RS) utilisées pour les activités de la Société sont référencées dans les fiches descriptives d'activité.

La Direction de la Société et ses prestataires de services doivent notifier toutes les violations des lois et règlements applicables qui relèvent de leurs responsabilités. Dès réception de la notification, le responsable de conformité enregistre l'élément de violation pertinent dans le registre de violation de la Société et examine les mesures correctives à apporter avec la direction. Lorsque la violation est significative, des rapports sont présentés au CROTF qui en fait référence au Conseil d'Administration.

De plus, une politique au niveau groupe décrit les standards à appliquer pour mettre sous contrôle les risques principaux auxquels peuvent être confrontées les entités du groupe MACSF concernant le risque de conformité.

B.5 Fonction d'audit interne

L'audit interne est assuré par un Comité d'Audit Interne, présidé par Serge de ANDOLENKO

L'Audit Interne est une fonction qui a pour mission d'évaluer le fonctionnement de l'ensemble des activités des sociétés du groupe, et plus précisément, de s'assurer de la validation de l'exactitude et de l'intégrité des informations financières et comptables, de la conformité des activités aux lois et règlements, et d'apporter à la Direction Générale l'assurance de la maîtrise de ces activités et des risques liés. Elle évalue en particulier l'efficacité du dispositif de gestion des risques et du dispositif de contrôle défini dans le cadre de la directive Solvabilité II.

Elle met en évidence tous les écarts constatés entre les directives du management, les procédures, les obligations réglementaires d'une part, et leur respect dans le déroulement des opérations d'autre part. L'Audit Interne, à l'issue de son examen des activités, émet des recommandations pour la réduction de ces écarts, mais également pour l'amélioration de l'efficacité des processus. La fonction d'Audit Interne s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques et de contrôle interne.

A ce titre, la définition du plan d'audit, outil de planification des missions d'audit, s'appuie sur l'identification des risques et leur évaluation telles qu'elles ont été déterminées par les entités opérationnelles et le contrôle interne. Elle répond également aux demandes formulées par la Direction

Générale et le Comité d'Audit.

L'objectif final de l'Audit Interne est de fournir une assurance indépendante au Conseil d'Administration que :

- A tous les niveaux, le processus de gestion des risques, qui est implémenté par la Direction, fonctionnent comme attendu;
- Les processus de gestion des risques sont bien conçus;
- Les réponses, que la direction a apportées aux risques, en particulier les traitements de risque, sont à la fois adéquates et efficaces pour réduire ces risques à un niveau acceptable, selon l'appétit pour le risque défini;
- Un environnement solide de contrôles est en place pour modérer suffisamment les risques que la direction souhaite traiter.

Les résultats et les recommandations de l'audit interne sont signalés à la Direction, qui doit répondre à ces constatations et recommandations.

Le CROTF tient compte des plans d'audit interne, des rapports, des ressources et du rendement. Toute question qui ne peut être résolue par les canaux normaux est signalée au Conseil d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

Nicolas Fouquet assure la fonction Actuariat. Il est assisté dans cette fonction par la direction actuariat Groupe auquel il est lié par une convention de prestation.

Les responsabilités clés incluent:

- La coordination du calcul des provisions techniques. Cela consiste à évaluer la suffisance des provisions, les évaluations liées aux provisions estimées (IBNR, PREC,..) et justifier les différences entre les différentes périodes.
- Revue de la pertinence des modèles et hypothèses utilisés, considérer la qualité des données et interpréter les variations du best estimate par rapport à son expérience.
- La fonction actuarielle doit fournir un rapport annuel au Conseil d'Administration. Le rapport devrait couvrir l'intégralité des informations nécessaires au Conseil pour se faire son propre avis sur l'adéquation des provisions techniques et des programmes de réassurances.
- En plus de ses responsabilités liées aux provisions techniques et avis relatifs à la politique de souscription et du programme de réassurance, l'actuaire contribue à l'implémentation efficace du système de gestion des risques de la Société. En particulier:
 - ✓ En relation avec le "Solvency Capital Requirement" (SCR) et "Minimum Capital Requirement" (MCR), l'actuaire revoit les résultats du modèle utilisé par la Société pour calculer le SCR et le MCR. Chaque incohérence ou possible incohérence identifiée dans les résultats est remontée.
 - ✓ ORSA: le responsable de la gestion des risques et l'actuaire établissent les exigences du rapport ORSA, s'accordent sur comment les exigences seront satisfaites et sur le format du projet du rapport ORSA, des annexes et des documents de travail.

B.7 Sous-traitance

La Société externalise et conclut des contrats de sous-traitance uniquement lorsque le risque peut être correctement géré. Un processus de diligence raisonnable est entrepris avant toute décision finale concernant la possibilité d'externaliser une activité commerciale importante. Cela répond à tous les facteurs importants qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du fournisseur de services potentiel à effectuer l'activité commerciale.

Les arrangements de sous-traitance de la Société font l'objet d'un examen annuel et les résultats de ce rapport sont examinés par le Conseil.

Liste des fonctions opérationnelles importantes que la Société a externalisées :

Prestataires externes	Service Sous- traités	Interne/externe	Juridiction	Outsourcing Manager
Risk and Reinsurance Solutions SA	Gestion administrative	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
Mazars	Reviseur d'entreprises agréé	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
SGAM MACSF	Audit interne	Externe	France	Président du conseil d'administration
MACSF assurances	Prestations de services actuariels (support)	Externe	France	Président du conseil d'administration
MACSF assurances	Gestion financière	Externe	France	Président du conseil d'administration
CACEIS Luxembourg	Banque	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
CACIB France	Emetteur de garanties	Externe	France	Président du conseil d'administration
PWC Luxembourg	Consultant	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
Banque de Luxembourg	Banque	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration

B.8 Autres informations

La Société a évalué son système de gouvernance et a conclu qu'il permet la gestion saine et prudente de l'activité, proportionnelle à la nature, à la taille et à la complexité des opérations de la Société.

C. Profil de risque

Les objectifs de gestion des risques et politiques de risque

L'objectif de la Société dans la gestion des risques financiers est de minimiser son exposition à ce risque.

Principe de la personne prudente

Les actifs de la Société sont détenus en respectant les dispositions légales de Solvabilité II en accord avec le « principe de la personne prudente ». La Société est tenue de respecter ce principe et doit s'assurer que ses politiques d'investissement et cadre d'acceptabilité des actifs soient en ligne avec ce principe, pour tous nouveaux investissements.

La responsabilité de la gestion de l'exposition aux risques de la Société est confiée au Conseil d'Administration. Pour l'appuyer dans ce rôle, un environnement de gestion des risques de l'entreprise est en place comprenant l'identification des risques, l'évaluation des risques, le contrôle et les processus de reporting.

Les risques financiers significatifs auxquels la Société est exposée sont décrits ci-dessous.

C.1 Risque de souscription

La Société a pour objet toutes opérations de réassurance dans toutes les branches

Le risque de la Société est classifié par branche d'activité. La Société est exposée à l'incertitude relative au timing, à la fréquence et la gravité de la sinistralité liée à ces contrats.

La Société gère ses risques via ses programmes de réassurance via un cadre global de gestion des risques. La tarification est basée sur des hypothèses qui tiennent compte des tendances et de l'expérience passée. Les expositions sont gérées en documentant les critères et limites de souscription. La Société a connu des résultats techniques bénéficiaires ces derniers exercices.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché pour la Société est limité. La Société investit dans des actions, obligations, FCP monétaires et l'immobilier. Le risque de marché est considéré comme faible au vu de la diversification et des ratings des investissements détenus en portefeuille.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société supporte dans le cas où le recouvrement d'un actif est compromis par l'impossibilité de la contrepartie d'assurer ses obligations financières envers la Société.

L'exposition de la Société au risque de crédit est limitée aux dépôts auprès des compagnies cédantes, aux créances nées d'opérations de réassurances et aux comptes bancaires détenus à la Banque de Luxembourg.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société, bien que solvable, ne possède pas les ressources financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses obligations au moment de leur échéance ou ne peut les garantir qu'à un coût excessif.

L'exposition de la Société au risque de liquidité est considérée comme limitée au vu de la liquidité de ses actifs.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte financière liée au manque ou à l'insuffisance d'une gestion adéquate des opérations par rapport au personnel, aux processus internes ou aux événements externes. Il couvre, sur une liste non exhaustive, l'échec humain, la fraude, les actes malveillants, la défaillance du système informatique, la mauvaise gestion des ressources humaines. La Société est exposée à un faible risque opérationnel car les processus internes sont mis en place pour limiter ce risque.

C.6 Autres informations

En raison de la nature des activités de souscription de la Société et de l'environnement spécifique de la Société elle-même, nous ne considérons pas d'autres risques significatifs.

C.7 Evaluations

L'essentiel des scénarios de stress sont effectués au cours de l'étude ORSA Annuelle pour le Groupe et la Société

Ces scénarios ont été présentés et approuvés par les administrateurs du Groupe MACSF et de MACSF RE. Ils sont définis au niveau des entités du Groupe MACSF et sont appliqués à MACSF Ré s'ils sont pertinents. Ces scénarios sont définis en tenant compte d'un scénario central. Ils ont été calibrés pour être adverses tout en étant plausibles.

Sur la base de ces éléments, cinq scénarios de stress ont été retenus pour l'exercice ORSA 2023 de MASCF Ré :

- deux scénarios de stress financiers au niveau du groupe et de ses entités ;
- un scénario technique (qui s'accompagnent également de modifications par rapport au scénario central en termes d'hypothèses financières) :
- une hausse de la sinistralité liée au changement climatique avec un impact sur les actifs carbonés;
- A cela s'ajoute un scénario de calage dit « No Evol Taux », ce scenario correspond aux hypothèses du scénario central en supposant les taux stables sur l'horizon de projection. Historiquement, la solvabilité de MACSF Ré a été fortement dégradée par la baisse des taux.

L'exercice ORSA mené en 2023 a permis d'identifier plus en amont le profil de risque de MACSF RE, en démontrant une sensibilité particulière à une série d'évènement climatiques catastrophiques.

Dans cet exercice, nous avons maintenu un taux de cession identique sur l'ensemble des traités et sur toute la période, tout en conservant le même niveau de risque accepté et sans projection d'évolution du profil de l'exposition au sein de chaque traité.

L'environnement actuel de taux est favorable à MACSF RE et permet de maintenir à horizon 2027 un niveau de solvabilité satisfaisant malgré l'accroissement des provisions techniques.

Le ratio de solvabilité est à un niveau satisfaisant, cependant sa volatilité peut amener MACSF Ré dans une zone d'inconfort avec une probabilité significative en cas de tempêtes à répétition conjuguées à un environnement financier dégradé. C'est ce que montre le scénario climatique, mais de par son intensité il montre aussi la résistance de MACSF Ré qui respecterait malgré son appétit pour le risque.

Ces scénarios montrent une bonne résistance de la solvabilité.

Par ailleurs, le besoin global de solvabilité est basé sur l'impact du scénario le plus adverse généré par un générateur de scénario économique interne. Il mesure l'impact du scénario le plus adverse au 90eme percentile à horizon de la période de planification. La solvabilité demeure au-dessus des limites fixées dans le cadre du besoin global de solvabilité.

Le BGS est aujourd'hui largement respecté (permettant de supporter un choc assurantiel par la même occasion), il conviendra cependant de l'enrichir d'un volatilité sur le passif à l'avenir. Il est à noter que MACSF se doit d'avoir un bon niveau de solvabilité, étant le principal réassureur du Groupe.

D. Evaluation à des fins de solvabilité

La date de référence de l'exercice est le 31/12/2023.

Fondement réglementaire

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants:

- 1. La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE);
- La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE);
- 3. Le règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), le règlement délégué 2016/467 de la commission du 30 septembre 2015 modifiant le règlement délégué précédent, ainsi que le règlement délégué 2019/981 de la commission du 8 mars 2019 le modifiant également ;
- 4. La documentation EIOPA à savoir les textes ITS et guidelines (orientations) qui complètent les références précédentes.

Courbe d'actualisation

L'actualisation des provisions techniques en meilleure estimation est réalisée à partir de la courbe des taux sans risque sans correction pour volatilité (volatility adjustment), fournie par EIOPA en Janvier 2024 dans le fichier EIOPA_RFR_20231231_Term_Structures.xlsx.

D.1 Actif

• D.1.1 Tableau récapitulatif

La Société investit principalement dans actions, obligations, FCP monétaires, l'immobilier et dépôt auprès des entreprises cédantes.

La valeur des actifs est présentée dans le tableau ci-dessous.

MACSF Ré

	2023				
ACTIFS (k€)	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation		
Frais d'acquisition reportés		980.503	(980.503)		
Actifs incorporels					
Impôts différés actifs					
Immobilisations corporelles pour usage propre					
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	417.153.859	404.634.937	12.518.923		
Immobilier (autre que pour usage propre)					
Participations					
Actions	26.384.119	20.033.324	6.350.795		
Obligations	362.251.729	356.192.903	6.058.826		
Fonds d'investissement	28.505.960	28.396.657	109.302		
Produits dérivés					
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	12.051	12.051			
Autres placements					
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés					
Prêts et prêts hypothécaires					
Provisions techniques cédées	13.727.758	26.368.077	(12.640.319)		
Non vie hors santé	2.549.858	26.368.077	(23.818.219)		
Santé similaire à la non vie					
Santé similaire à la vie					
Vie hors santé, UC ou indexés	11.177.900		11.177.900		
Dépôts auprès des cédantes	1.724.477	1.724.477			
Créances nées d'opérations d'assurance					
Créances nées d'opérations de réassurance	13.106.562	13.106.562			
Autres créances (hors assurance)	826.203	826.203			
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.782.264	4.782.264			
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	27.757	27.757			
Total de l'actif	451.348.881	452.450.781	(1.101.899)		

• D.1.2 Informations complémentaires

Valorisation dans les comptes sociaux

La valorisation des actifs dans les comptes sociaux est établie selon les normes comptables luxembourgeoises actuelles.

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels sont considérés comme ayant une valeur nulle ;
- les actifs de placement (immobilier, obligations, actions, fonds, dépôts, autres placements) sont représentés en valeur de marché (cotation pour les actifs côtés, et valeur d'expertise ou contractuelle pour les actifs non côtés);
- les provisions techniques cédées en réassurance sont réévaluées selon les techniques décrites dans la section sur la valorisation des provisions techniques ci-dessous, en tenant compte des clauses contractuelles des traités de réassurance.

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes, pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- prêts et prêts hypothécaires ;
- dépôts auprès des cédantes ;
- créances nées d'opérations d'assurance;
- créances nées d'opérations de réassurance ;
- autres créances (hors assurance);
- trésorerie et équivalent trésorerie.

Principaux écarts de valorisation

L'écart de valorisation atteint au 31/12/2023 la valeur de -1,1 M€ (-7,1 M€ par rapport à 2022).

Les principaux écarts de valorisation proviennent :

- du passage en valeur de marché (Plus-values latentes) des placements financiers (+12,5 M€ d'écart), en particulier :
 - o les obligations : 6,1 M€ de plus-values latentes ;
 - o les actions et la valeur de marché de la partie action des obligations convertibles : 6,4 M€ de plus-values latentes ;
- L'écart de valorisation sur les provisions cédées montre 12,6 M€ de provisions cédées en moins en vision solvabilité 2. La vision solvabilité est plus basse que la vision centrale. Cela vient principalement de la prise en compte de l'augmentation des taux d'intérêt sans risques et de l'application de la clause de rachat des rentes automobiles (3% de taux de capitalisation) appliqué dans le calcul prudentiel, mais non encore appliqué dans la valorisation des dossiers dans les comptes sociaux.

Impôts différés actifs

Aucun impôt différé actif n'est reconnu au 31 décembre 2023.

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées sur base d'une somme du "best-estimate" et "risk margin".

• D.2.1 Tableau récapitulatif

La valorisation des provisions techniques par grande catégorie est présentée dans le tableau cidessous, selon les principes de valorisation utilisés dans les comptes sociaux, et selon les principes utilisés dans le bilan Solvabilité II. La différence entre les deux valorisations est reprise en dernière colonne.

		2023				
PROVISIONS TECHNIQUES (k€)	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation			
Provisions techniques – non-vie	122.521.111	288.630.255	(166.109.144)			
Provisions techniques non-vie (hors santé)	122.521.111	288.630.255	(166.109.144)			
Meilleure estimation	96.041.332					
Marge de risque	26.479.779					
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)						
Meilleure estimation						
Marge de risque		_				
Provisions techniques - vie (hors UC ou indéxés)	136.219.769		136.219.769			
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	23.041.181		23.041.181			
Meilleure estimation	17.955.585					
Marge de risque	5.085.596					
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	113.178.588		113.178.588			
Meilleure estimation	90.665.231					
Marge de risque	22.513.357					
Provisions techniques UC ou indexés						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Autres provisions techniques		96.800.389	(96.800.389)			
Total Provisions techniques	258.740.880	385.430.644	(126.689.764)			

D 2.2 Provisions techniques et meilleures estimations (best estimate)

Segmentation en groupes homogènes de risques

La segmentation des engagements de réassurance en lignes d'activité et groupes homogènes de risques reflète la nature des risques sous-jacents aux engagements. Chaque traité est modélisé individuellement. La segmentation correspond à un croisement des notions de contrat-garantie et des lignes d'activité Solvabilité II. En pratique, chaque traité est rattaché aux lignes de business auxquelles sont liées les provisions associées. Elles sont toutes liées à de la réassurance non proportionnelle sur la partie des provisions non-vie. Les provisions des traités RC Professionnels (RC médicale) et RC automobile sont réparties entre une partie vie (rentes en cours et rentes futures) et non vie. Le traité Incapacité-Invalidité est alloué à la ligne de business invalidité car en pratique les sinistres atteignent la rétention de réassurance sur la partie invalidité des sinistres.

Ci-dessous la table d'allocation des provisions par ligne de business :

Traité	Description	Cédante		LOB SII		
			Non-Life	Life	Health NLST	Health SLT
Pandémie	Décès pandémie	MACSF Prévoyance		36		
Prévoyance Décès	XS tête décès	MACSF Prévoyance		36		
Prévoyance Incapacité-Invalidité	XS tête Incapacité-Invalidité	MACSF Assurance				35
RC Professionnelle	RC Médicale	MACSF Assurance	26	36		
RC Auto/ RC diverses	RC automobile	MACSF Assurance - LIBEA	26	36		
Tempête	Tempête/Neige/Grêle	MACSF Assurance - LIBEA	28			
Tous Risques Chantiers et Tous Risques Montage			19 et 28			
Grands Chantiers		SMABTP	28			
Très Grands Chantiers	Programme Construction SMABTP		28			
RC Générale/Accident	Programme construction siviable	SIVIADIP	26			
Construction Décénnale			26			
Dommages aux biens			28	•		
RC véhicules terrestres			26			
Cyber	Cyber QS	SMABTP	28			
XL MARINE SMA		SMABTP	27			
SMA XS CAUTION		SMABTP	28			
SMA SL CAUTION		SMABTP	28			
Liability XS on retention	RC mandataires sociaux (run-off)	CGPA/CGPA RE	26			
XOL Catastrophe Participation	Cat USA	Arch Ré	28			
QS Lenders Mortgage Insurance	Assurance emprunteur Australie (run-off)	Arch Ré	28			
Marine Transport	Marine Transport Energy Arch Ré	Arch Ré	27			
Traité Rachat (Mass Lapse)	Mass Rachat Munich Ré	Munich Ré		36		

Méthode de calcul de la meilleure estimation

Calcul de la meilleure estimation des provisions de sinistres

Sur les branches RC automobile et RC Médicale (85,9% des provisions au 31/12/2023), le calcul de provisions cédées repose sur l'approche suivante :

- 1. Projection des sinistres bruts réassurés :
 - o Récupération des sinistres individuels réassurés à partir des données comptables,
 - Détermination de cadences de règlement sur historique pour la partie hors rente, application de tables de mortalité sur la partie rente (TH-TF 02),
 - Ajouts de sinistres IBNR (sinistres inconnus ou connus mais encore sous le seuil de réassurance);
 - o Application de l'inflation.
- 2. Application des traités de réassurances correspondant aux sinistres individuels projetés (incluant la projection des clauses de stabilisation et rachats de rentes le cas échéant)
- 3. Application de l'actualisation.

Sur les autres périmètres, les provisions prudentielles sont basées sur les provisions sociales cédées liquidées avec ajustement des hypothèses économiques (inflation et escompte).

Calcul de la meilleure estimation des provisions de primes

Pour information, tous les traités de MACSF Ré courent du 1er janvier au 31 décembre.

Pour les traités internes (la cédante fait partie du groupe MACSF), on transparise la prime brute de la cédante. L'approche est la suivante :

On récupère les assiettes de PPNA et primes futures au sens de la frontière des contrats

- On leur applique le tarif au renouvellement pour obtenir la prime de MACSF Ré,
- On applique un ratio S/P pour obtenir la charge engendrée,
- On applique la cadence obtenue pour la dernière survenance à la charge,
- On applique l'inflation et l'actualisation

Pour les acceptations externes, aucune provision de prime n'est calculée.

A noter que cette approche est prudente, l'approche adoptée a tendance à sous-estimer les assiettes de primes entrant dans la frontière des contrats, les traités étant techniquement rentables (provision de prime négative)

Hypothèses utilisées

L'hypothèse d'inflation utilisée est le swap d'inflation européen.

La courbe des taux utilisée est la courbe des taux de l'EIOPA sans ajustement pour la volatilité.

Méthode de calcul de la marge de risque

La marge de risque est déterminée suivant une méthode proche de la méthode 2 en référence au guide d'évaluation des provisions techniques fourni par l'EIOPA. En clair, la marge suit la formule suivante :

$$RM = CoC \times \sum_{t \ge 0} \frac{SCR(t)}{(1 + r(t+1))^{t+1}}$$

Où CoC = 6%;

Où r(t) représente la courbe des taux spot de maturité t.

Où SCR(t) est hors risque de marché, risques de primes et Cat, risque de contrepartie, hors réduction liée aux impôts différés, et estimé approximativement pour chaque année de projection en supposant l'extinction de l'activité à t=0. Les approximations suivantes sont ainsi utilisées :

Risque vie : pour chaque sous risque, un ratio est calculé entre SCR du sous risque et les provisions éligibles à ce sous risque à t=0. Ces ratios sont ensuite appliqués au Best Estimate projeté puis corrélés suivant la matrice de la formule standard.

- Risque non-vie : les provisions de chaque segment sont projetées et les chocs correspondant sont appliqués puis corrélés, en ligne avec la formule standard ;
- Risque santé :
 - o Santé SLT : la même approche qu'en risque vie est appliquée ;
 - Santé Non SLT : la même approche qu'en risque non-vie est appliquée ;
 - Santé Cat : la même approche qu'en Cat non-vie est appliquée.

Principaux écarts de valorisation entre la vision comptable et la vision prudentielle

Les principaux écarts de valorisation proviennent de :

- la mise à jour des paramètres d'actualisation (inflation et actualisation);
- l'annulation des marges de prudence potentielles dans les provisions des comptes sociaux, notamment via l'utilisation d'hypothèses de calibrage en vision économique ;
- la projection des comportements de traités jusqu'à extinction des engagements ;
- l'inclusion de la marge de risque en Solvabilité II (33,8M€);
- la prise en compte de provisions sur primes qui peuvent être négatives sur des branches excédentaires ;
- l'annulation des autres provisions techniques non reconnues en vision solvabilité 2;

Ainsi, les provisions techniques en vision Solvabilité 2 ressortent à 258.7 M€:

- Dont 204,7 M€ de Best Estimate ;
- Dont 54,1 M€ de Marge de Risque ;

Tandis que les provisions sociales ressortent à 288,3 M€:

D.3 Autres Passifs

• D.3.1 Tableau récapitulatif

La valorisation des autres passifs par grande catégorie est présentée dans le tableau ci-dessous, selon les principes de valorisation utilisés dans les comptes sociaux, et selon les principes utilisés dans le bilan prudentiel. La différence entre les deux valorisations est reprise en dernière colonne.

		2023			
AUTRES PASSIFS (k€)	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation		
Passifs éventuels					
Provisions autres que les provisions techniques	917.109	917.109			
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs					
Impôts différés passifs	31.321.614		31.321.614		
Dettes envers les établissements de crédit					
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit					
Dettes nées d'opérations d'assurance					
Dettes nées d'opérations de réassurance	6.045.388	6.045.388			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	57.639	57.639			
Dettes subordonnées					
Autres dettes non mentionées dans les postes ci-dessus					
Total Autres passifs	38.341.750	7.020.136	31.321.614		

D.3.2 Informations complémentaires

Valorisation dans les comptes sociaux

La valorisation des autres passifs dans les comptes sociaux est établie selon les normes comptables luxembourgeoises actuelles.

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- des impôts différés passifs sont reconnus dans Solvabilité II (voir détails en section ci-dessous).

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes, pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- passifs éventuels ;
- dettes pour dépôts espèces des réassureurs ;
- dettes envers les établissements de crédit ;
- dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- dettes nées d'opérations d'assurance;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- dettes (hors assurance);
- dettes subordonnées ;
- autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus.

Principaux écarts de valorisation

Les principaux écarts de valorisation proviennent de la prise en compte des impôts différés passif.

D.3.3 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan social/fiscal, en accord avec la réglementation.

Les différents éléments contribuant à générer des écarts entre la valeur Solvabilité II et la valeur sociale/fiscale sont les suivants :

- écart d'évaluation sur l'actif de placements entre :
 - + la valeur de réalisation ;
 - - le prix de revient fiscal;
- écart sur le passif technique entre :
 - + la valeur fiscale de toutes les provisions techniques comptables;
 - le best estimate et la marge pour risques ;
- écart sur les actifs incorporels valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II;
- écart sur les frais d'acquisition reportés valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II ;
- écarts temporaires liées au mode de traitement fiscal de certaines opérations (déductions / réintégrations).

Les écarts d'évaluation des actifs (hors taux spécifiques) et des provisions techniques relèvent d'un taux d'imposition global de 24.94%

Si le montant net génère un report d'imposition, ce montant est inscrit au passif du bilan Solvabilité II.

Si le montant net génère un report déficitaire ou un crédit d'impôts reportables, ce montant n'est pas reconnu au 31 décembre 2023 à l'actif du bilan Solvabilité II.

Le niveau d'impôts différés est de 31,3 M€ en 2023.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La Société n'utilise pas de méthode alternative pour la valorisation.

D.5 Autres informations

Néant.

E. Gestion du capital

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Liabilities		
Technical provisions - non-life	122.521.110,72	288.630.254,88
Technical provisions - non-life (excluding health)	122.521.110,72	288.630.254,88
Best Estimate	96.041.332,02	
Risk margin	26.479.778,70	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	136.219.769,45	0,00
Technical provisions - health (similar to life)	23.041.181,12	0,00
Best Estimate	17.955.584,65	
Risk margin	5.085.596,47	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	113.178.588,33	0,00
Best Estimate	90.665.231,12	
Risk margin	22.513.357,21	
Other technical provisions		96.800.389,38
Provisions other than technical provisions	917.108,54	917.108,54
Deferred tax liabilities	31.321.613,70	0,00
Reinsurance payables	6.045.388,33	6.045.388,33
Payables (trade, not insurance)	57.639,45	57.639,45
Total liabilities	297.082.630,20	392.450.780,58
Excess of assets over liabilities	154.266.251,06	60.000.000,00

E.1 Fonds propres

• E.1.1 Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres est réalisée à travers l'ORSA, qui permet notamment de projeter la capacité de l'entreprise de respecter en permanence ses exigences réglementaires en matière de solvabilité et de représentation de ses engagements techniques sous le régime Solvabilité II. Les travaux ORSA sont menés sur l'horizon du plan stratégique du groupe MACSF.

• E.1.2 Ventilation des fonds propres Solvabilité II par niveau

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des fonds propres par niveau, selon la classification définie par Solvabilité II.

Fonds prop	ores par niveau (en millions d'euros)	2023	2022	Δ
Niveau 1 - r	non restreint			
	Capital actions ordinaires	60,00	60,00	
	Primes d'émission (pour les actions ordinaires)			
	Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes			
	Fonds excédentaires			
	Réserve de réconciliation	94,27	91,11	3,15
Niveau 1 - r	estreint			
	Passif subordonné			
Niveau 2				
	Capital non versé et non appelé mais pouvant l'être sur demande	50,00	50,00	
Total		204.27	201.11	3.15

• E.1.3 Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR ou le MCR sont repris dans le tableau ci-dessous.

Fonds propres éligibles par niveau (en millions d'euros)	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Pour couvrir le SCR	190,19	154,27	0,00	35,93	0,00
Pour couvrir le MCR	154,27	154,27	0,00	0,00	0,00

Le capital non appelé n'est pas totalement éligible à la couverture du MCR du fait des limitations de calcul.

Ainsi 14,07 M€ de capital non appelé (sur 50M€) ne sont pas éligibles à la couverture du SCR.

• E.1.4 Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité II

Le passage est expliqué par la réserve de réconciliation, qui correspond :

- aux différences d'évaluation des actifs (avec notamment la prise en compte des plusvalues latentes comptables dans le bilan Solvabilité II et la réévaluation des participations d'assurance);
- aux différences d'évaluation des provisions techniques (vision comptable contre vision en meilleure estimation + marge de risque) ;
- aux différences d'évaluation des autres passifs (dont l'enregistrement dans le bilan Solvabilité II d'impôts différés passif) ;
- aux autres provisions techniques non reconnues en Solvabilité 2;

à laquelle il faut ajouter le capital non appelé pour 50M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

• E.2.1 Le SCR

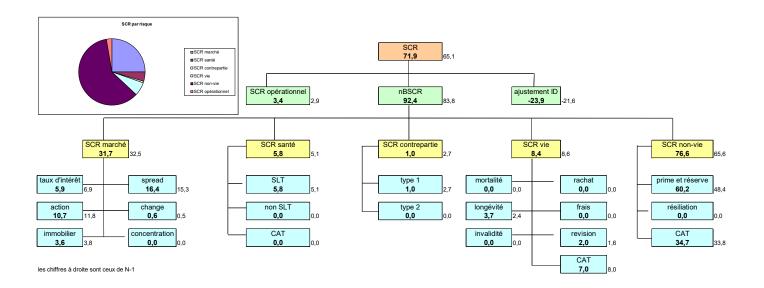
Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé en application des spécifications techniques définies par la réglementation européenne :

- le calcul a été mené selon la formule standard, sans paramètres spécifiques à l'entreprise ;
- les mesures de transition relatives au choc sur les actions ne sont plus retenues dans les calculs à partir de 2018 ;
- l'ajustement égalisateur n'est pas utilisé ;
- la correction pour volatilité n'est pas utilisée.

Le montant de SCR par module de risque est présenté dans le tableau ci-dessous.

MACSF Ré

SCR par module de risque (en millions d'euros)	2023	2022	Δ
Risque de marché	31,7	32,5	(0,8)
Risque de contrepartie	1,0	2,7	(1,7)
Risque de souscription en vie	8,4	8,6	(0,2)
Risque de souscription en santé	5,8	5,1	0,8
Risque de souscription en non-vie	76,6	65,6	11,0
Diversification	(31,1)	(30,7)	(0,3)
Risque lié aux immobilisations incorporelles			0
Capital de solvabilité requis de base	92,4	83,8	8,6
Risque opérationnel	3,4	2,9	0,4
Capacité d'absorption de pertes des provisions techniques			0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	(23,9)	(21,6)	(2,3)
Capital de solvabilité requis	71,9	65,1	6,8



Le SCR de MACSF Ré est majoritairement déterminé par le risque non vie (76,6 M€ / +11 M€ par rapport à 2022) dont :

- 60,2 M€ de risque de prime et de réserves en nette augmentation en 2023 en raison des aggravations de sinistres Non-Vie.
- 34,7 M€ (+0,9 M€) de risque cat en raison des acceptations externes (Cat US, Marine & Energy),

Le risque marché s'élève à 31,7 M€, en diminution de 0,8 M€, en raison de la baisse du risque de taux.

Le risque vie est de 8,4 M€ (-0,2M€) au 31/12/2023 en ligne avec 2022.

Le risque santé atteint 5.8 M€ (+0,7 M€) en ligne avec 2022.

Le risque de contrepartie est en diminution à 1 M€.

Enfin les impôts différés admissibles en diminution du SCR atteignent 23,9 M€ (+2,3 M€). Il est à noter que les impôts différés admissibles en diminution du SCR atteignent le montant capé de SCR brut d'impôts multiplié par le taux d'imposition applicable au Luxembourg.

Finalement, le SCR augmente pour s'établir à 71,9 M€ contre 65,1 M€ en 2022.

Le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis ressort à 265% en diminution paar rapport à 2022 (282%).

• E.2.2 Le MCR

Le montant de MCR de MACSF Ré au 31/12/2023 est de 25,1 contre 21,3 M€ en 2022.

Le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis ressort à 613,75% contre 709,4% en 2022.

E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Il n'y a pas d'actifs concernés par ce sous module.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Non applicable.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Non applicable.

E.6 Autres informations

Néant.

ANNEXES DU RAPPORT 2023 SFCR

ANNUAL QUANTITATIVE REPORTING TEMPLATES (ETATS QUANTITATIFS ANNUELS)

S.02.01.01

S.05.01.01

S.12.01.01

S.17.01.01

S.19.01.01

S.23.01.01

S.25.01.01

S.28.01.01

S.02.01.02(A,S)

Balance sheet

S.02.01.02.01

Balance sheet

		Solvency II value
	-	C0010
Assets	AR0009	
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-	50070	447.450.050.00
linked contracts)	R0070	417.153.859,22
Property (other than for own use)	R0080	0,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	26.384.119,19
Equities - listed	R0110	26.384.119,19
Equities - unlisted	R0120	0,00
Bonds	R0130	362.251.728,88
Government Bonds	R0140	158.019.585,35
Corporate Bonds	R0150	204.232.143,53
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	28.505.959,68
Derivatives	R0190	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	12.051,47
Other investments	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	0,00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	13.727.758,41
Non-life and health similar to non-life	R0280	2.549.858,49
Non-life excluding health	R0290	2.549.858,49
Health similar to non-life	R0300	2.345.636,45
	N0300	
Life and health similar to life, excluding health and index- linked and unit-linked	R0310	11.177.899,92
Health similar to life	D0220	0.00
	R0320	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	11.177.899,92
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	1.724.477,08
Insurance and intermediaries receivables	R0360	0,00
Reinsurance receivables	R0370	13.106.562,23
Receivables (trade, not insurance)	R0380	826.202,86
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund	R0400	0,00
called up but not yet paid in		
Cash and cash equivalents	R0410	4.782.264,45
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	27.757,00
Total assets	R0500	451.348.881,25

		Solvency II value
		C0010
Liabilities	AR0509	
Technical provisions - non-life	R0510	122.521.110,72
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	122.521.110,72
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	96.041.332,02
Risk margin	R0550	26.479.778,70
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	0,00
Risk margin	R0590	0,00
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-	DOCOO	426 242 762 45
linked)	R0600	136.219.769,45
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	23.041.181,12
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	17.955.584,65
Risk margin	R0640	5.085.596,47
Technical provisions - life (excluding health and index-linked	DOCEO	
and unit-linked)	R0650	113.178.588,33
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	90.665.231,12
Risk margin	R0680	22.513.357,21
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00
Best Estimate	R0710	0,00
Risk margin	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	·
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	917.108,54
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	0,00
Deferred tax liabilities	R0780	31.321.613,70
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	0,00
Reinsurance payables	R0830	6.045.388,33
Payables (trade, not insurance)	R0840	57.639,45
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00
Total liabilities	R0900	297.082.630,20
Excess of assets over liabilities	R1000	154.266.251,06

S.05.01.02(A,S)

Premiums, claims and expenses by line of business

S.05.01.02.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

Non-Life (direct business/accepted proportional re	insurance and	accepted non-proportional re	insurance)									
		Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance							Total			
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written	AR0109											
Gross - Direct Business	R0110											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	514.874,45		669,22								515.543,67
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130								25.882.853,09		8.518.813,52	42.002.847,44
Reinsurers' share	R0140								4.577.354,84		1.825.228,03	6.402.582,87
Net	R0200	514.874,45		669,22					21.305.498,25	7.601.180,83	6.693.585,49	36.115.808,24
Premiums earned	AR0209											
Gross - Direct Business	R0210											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	382.928,37		155.329,73								538.258,10
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230								26.014.799,17	7.186.954,36	8.518.813,52	41.720.567,05
Reinsurers' share	R0240								4.577.354,84	0,00	1.825.228,03	6.402.582,87
Net	R0300	382.928,37		155.329,73					21.437.444,33	7.186.954,36	6.693.585,49	35.856.242,28
Claims incurred	AR0309											
Gross - Direct Business	R0310											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	309.763,73		-384.515,23								-74.751,50
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330								28.552.969,79	4.518.653,63	13.528.505,96	46.600.129,38
Reinsurers' share	R0340								46.086,54	0,00	342.065,91	388.152,45
Net	R0400	309.763,73		-384.515,23					28.506.883,25	4.518.653,63	13.186.440,05	46.137.225,43
Expenses incurred	R0550	139.053,83		46.610,72					294.118,76	880.709,80	1.753.205,95	3.113.699,07
Balance - other technical expenses/income	R1210											
Total technical expenses	R1300											3.113.699,07

S.05.01.02.02

Life

Life				
		Life reinsurance obligations		Total
		Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0270	C0280	C0300
Premiums written	AR1409		•	
Gross	R1410		5.423.663,30	5.423.663,30
Reinsurers' share	R1420		0,00	0,00
Net	R1500		5.423.663,30	5.423.663,30
Premiums earned	AR1509			
Gross	R1510		5.423.663,30	5.423.663,30
Reinsurers' share	R1520		0,00	0,00
Net	R1600		5.423.663,30	5.423.663,30
Claims incurred	AR1609			
Gross	R1610		-1.079.261,61	-1.079.261,61
Reinsurers' share	R1620		0,00	0,00
Net	R1700		-1.079.261,61	-1.079.261,61
Expenses incurred	R1900		74.872,74	74.872,74
Balance - other technical expenses/income	R2510			0,00
Total technical expenses	R2600			74.872,74
Total amount of surrenders	R2700			

Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.02.01

Life and Health SLT Technical Provisions										
		Annuities stemming from non life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non- life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
						Contracts without options	Contracts with options or			
		C0090	C0100	C0150	C0160	and guarantees C0170	guarantees C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0090	0,00			C0170	C0160	C0190	0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after		-	0,00	0,00					0,00	0,00
the adjustment for expected losses due to counterparty	R0020		0,00	0,00					0,00	0,00
default associated to TP calculated as a whole			•							•
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0028									
Best Estimate	AR0029									
Gross Best Estimate	R0030		90.665.231,12	90.665.231,12					17.955.584,65	17.955.584,65
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after										
the adjustment for expected losses due to counterparty	R0080		11.177.899,92	11.177.899,92					0,00	0,00
default										
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and	R0090		79.487.331,20	79.487.331,20					17.955.584,65	17.955.584,65
Finite Re - total			75.467.551,20	75.487.531,20					17.933.384,03	•
Risk Margin	R0100	1	22.513.357,21						5.085.596,47	
Technical provisions - total	R0200		113.178.588,33	113.178.588,33					23.041.181,12	23.041.181,12

S.17.01.02(A,S)

Non-Life Technical Provisions

S.17.01.02.01

Non-Life Technical Provisions

		Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010		0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after						
the adjustment for expected losses due to counterparty	R0050		0,00	0,00	0,00	0,00
default associated to TP calculated as a whole						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057					
Best estimate	AR0058					
Premium provisions	AR0059					
Gross	R0060		-3.828.820,85	85.226,78	-2.315.193,10	-6.058.787,17
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		-1.076.816,00	0,00	-440.940,66	-1.517.756,66
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150		-2.752.004,85	85.226,78	-1.874.252,45	-4.541.030,51
Claims provisions	AR0159					
Gross	R0160		85.159.071,43	5.529.423,17	11.411.624,59	102.100.119,19
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		3.402.432,76	0,00	665.182,39	4.067.615,15
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250		81.756.638,67	5.529.423,17	10.746.442,20	98.032.504,05
Total Best estimate - gross	R0260		81.330.250,58	5.614.649,95	9.096.431,49	96.041.332,02
Total Best estimate - net	R0270		79.004.633,82	5.614.649,95	8.872.189,76	93.491.473,53
Risk margin	R0280		22.376.641,86	1.590.248,64	2.512.888,21	26.479.778,70
Technical provisions - total	AR0319					
Technical provisions - total	R0320		103.706.892,44	7.204.898,59	11.609.319,70	122.521.110,72
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re						
after the adjustment for expected losses due to counterparty	R0330		2.325.616,76	0,00	224.241,73	2.549.858,49
default - total						
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340		101.381.275,68	7.204.898,59	11.385.077,96	119.971.252,23

Non-life insurance claims

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount). Total Non-Life Business

Accident year / Underwriting year Z0021 Underwriting year [UWY]

	_											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											1.037.535,62
N-9	R0160	1.369.554,23	1.398.059,11	119.171,38	85.769,74	-1.486,87	380.838,42	403.240,28	8.636.126,31	-6.475,17	-5.610,98	
N-8	R0170	23.165,04	790.416,68	10.842,08	948.588,21	671.406,48	935.796,10	8.568.430,89	-554,19	-3.340,79		
N-7	R0180	96,15	737.898,45	-30.438,17	237.849,02	735.968,20	177.793,55	41.803,74	1.365.238,16			
N-6	R0190	416,10	1.884.235,35	-16.688,36	-62.963,26	-47.450,38	928.847,63	65.136,97				
N-5	R0200	624,90	1.222.573,72	-23.384,20	-217.326,50	306.829,13	1.039.928,82					
N-4	R0210	176,77	379,27	84.744,99	28.871,65	888.034,59						
N-3	R0220	70.452,66	417.340,44	464.948,72	1.328.925,13							
N-2	R0230	15.869,10	251.351,96	2.030.665,42								
N-1	R0240	3.456.022,65	3.625.541,80									
N	R0250	85.555,85										

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative). Total Non-Life Business

Accident year / Underwriting year | Z0022 Underwriting year [UWY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	1.037.535,62	1.037.535,62
N-9	R0160	-5.610,98	12.379.186,44
N-8	R0170	-3.340,79	11.944.750,51
N-7	R0180	1.365.238,16	3.266.209,10
N-6	R0190	65.136,97	2.751.534,05
N-5	R0200	1.039.928,82	2.329.245,86
N-4	R0210	888.034,59	1.002.207,26
N-3	R0220	1.328.925,13	2.281.666,94
N-2	R0230	2.030.665,42	2.297.886,48
N-1	R0240	3.625.541,80	7.081.564,45
N	R0250	85.555,85	85.555,85
Total	R0260	11.457.610,58	46.457.342,54

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount). Total Non-Life Business

Accident year / Underwriting year Z0023 Underwriting year [UWY]

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00)		
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00								
N-1	R0240	0,00	0,00									
N	R0250	12.728.059,60										

5.19.01.21.04
Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative). Total Non-Life Business

Year end (discounted data) C0360 R0100 R0160 R0170 R0180 R0190 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240

5.23.01.01(A,S)

Own funds

5.23.01.01.01 Own funds

Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other						
financial sector as foreseen in article 68 of Delegated	AR0009					
Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	60.000.000,00	60.000.000,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic	R0040	0,00	0.00		0.00	
own - fund item for mutual and mutual-type undertakings		· .				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	94.266.251,06	94.266.251,06			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority	R0180	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
as basic own funds not specified above	10100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be						
represented by the reconciliation reserve and do not meet	AR0219					
the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be		3				
represented by the reconciliation reserve and do not meet the	R0220	0,00				
criteria to be classified as Solvency II own funds		1				
Deductions	AR0229					
Deductions for participations in financial and credit	00330	0.00	0.00	0.00	0.00	
institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total basic own funds after deductions	R0290	154.266.251,06	154.266.251,06	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on						
demand	R0300	50.000.000,00			50.000.000,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or		1				
the equivalent basic own fund item for mutual and mutual -	R0310	0,00			0,00	
type undertakings, callable on demand						
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for						
subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the		1			3	
Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article		1				
96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of		1			\	
Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first		1				
subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0.00			0.00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	50.000.000,00			50.000.000,00	0,00
Available and eligible own funds	AR0499	HHHHHH				THUILIUM.
Total available own funds to meet the SCR	R0500	204.266.251,06	154.266.251,06	0,00	50.000.000,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	154.266.251,06	154.266.251,06	0,00	0,00	THURST THE
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	190.193.834,65	154.266.251,06	0,00	35.927.583,59	0.00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	154.266.251,06	154.266.251,06	0,00	0.003	THUMAN THE
SCR	R0580	71.855.167,18			iiinna a	
MCR	R0600	25.134.848,58				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	264,69%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	613,75%				
		,,,,,,,,				

5.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	154.266.251,06
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	60.000.000,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of	R0740	0.00
matching adjustment portfolios and ring fenced funds	KU740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	94.266.251,06
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life	20770	2.00
business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-	00700	2.22
life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

S.25.01.21(A,S)

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.21.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	31.690.289,41	
Counterparty default risk	R0020	959.013,96	
Life underwriting risk	R0030	0 8.353.879,99	
Health underwriting risk	R0040	5.831.017,45	
Non-life underwriting risk	R0050	76.573.902,36	
Diversification	R0060	-31.047.831,47	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	92.360.271,70	

S.25.01.21.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

• • •		Value
		C0100
Operational risk	R0130	3.370.033,63
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-23.875.138,15
Capital requirement for business operated in accordance	R0160	
with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	KUIOU	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	71.855.167,18
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement	R0220	71.855.167,18
Other information on SCR	AR0399	
Capital requirement for duration-based equity risk sub- module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

S.25.01.21.03

Basic Solvency Capital Requirement (USP)

busic solvency cupital negalientent (OSI)		
		USP
		C0090
Life underwriting risk	R0030	
Health underwriting risk	R0040	
Non-life underwriting risk	R0050	

S.25.01.21.04

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	
	-	

S.25.01.21.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-23.875.138,15
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable	R0660	
economic profit	KUUUU	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	-23.875.138,15
Maximum LAC DT	R0690	0,00

S.28.01.01(A,S)

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

S.28.01.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	23.088.547,35

S.28.01.01.02

Background information

background information				
		Background information		
		Net (of reinsurance/SPV) best	Net (of reinsurance) written	
		estimate and TP calculated as	premiums in the last 12	
		a whole	months	
		C0020	C0030	
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00	
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00	
Workers' compensation insurance and proportional	D0040	2.00	2.22	
reinsurance	R0040	0,00	0,00	
Motor vehicle liability insurance and proportional	50050		2.20	
reinsurance	R0050	0,00	0,00	
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	
Marine, aviation and transport insurance and proportional	00070	2.00	2.20	
reinsurance	R0070	0,00	0,00	
Fire and other damage to property insurance and	R0080	0,00	514.874,45	
proportional reinsurance	KUU8U	0,00	514.874,45	
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	
Credit and suretyship insurance and proportional	R0100	0,00	669,22	
reinsurance	KOTOO	0,00	669,22	
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	
Miscellaneous financial loss insurance and proportional	DO120	0.00	0.00	
reinsurance	R0130	0,00	0,00	
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	79.004.633,82	21.305.498,25	
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	5.614.649,95	7.601.180,83	
Non-proportional property reinsurance	R0170	8.872.189,76	6.693.585,49	

S.28.01.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Result
		C0040
MCRL Result	R0200	2.046.301,23

S.28.01.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

rotal suprisi at risk for all life (re/illourance our Battons				
		Net (of reinsurance/SPV) best	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	
		estimate and TP calculated as		
		a whole	total dapital at 1 lok	
		C0050	C0060	
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	97.442.915,85		
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00	

S.28.01.01.05

Overall MCR calculation

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	25.134.848,58
SCR	R0310	71.855.167,18
MCR cap	R0320	32.334.825,23
MCR floor	R0330	17.963.791,80
Combined MCR	R0340	25.134.848,58
Absolute floor of the MCR	R0350	3.900.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	25.134.848,58

